

Guichet unique pour les petites entreprises : le site accumule les déboires

« Les débuts chaotiques du guichet unique pour les petites entreprises », titre **Les Echos**, qui relève que le site accumule les déboires. Deux jours après son lancement, le site a été victime d'une cyberattaque. Pendant deux jours, du 3 au 5 janvier, « 120.000 connexions par seconde ont été effectuées par des robots, ce qui a saturé la plateforme », explique le cabinet de Bruno Le Maire. Mais ce « couac » n'est pas le seul. Avant même l'attaque informatique, la plateforme était vigoureusement critiquée : difficulté de connexion, bugs en pleine saisie, lenteur... De leur côté, les autoentrepreneurs tirent à boulet rouge en raison de la complexification de la démarche qui ferait passer le nombre de questions à remplir d'une vingtaine à plus d'une centaine. Et le numéro téléphonique d'information semble saturé. Outre l'agacement provoqué, ces dysfonctionnements peuvent gêner l'activité des entreprises, détaille le quotidien. « Depuis une semaine, nous avons enregistré 40.000 formalités, mais nous atteindrons à terme le rythme de croisière de 70.000 par semaine », promet Bercy, s'engageant à améliorer l'ergonomie et à simplifier encore les procédures. En réalité, un arrêté publié le 29 décembre 2022, soit juste avant l'entrée en vigueur, prend acte des ratés puisqu'il annonce le maintien de l'ancien guichet entreprises de l'Inpi pour les modifications et les cessions pour venir en support au guichet unique. Contactés par **Les Echos**, Bercy précise que la solution unifiée n'interviendra que fin mars. Et signe de ces balbutiements, le portail Infogreffe vient de rouvrir à titre dérogatoire pour certaines des formalités non réalisables sur le guichet unique. (**Les Echos**, p.24)